



# icars

Info Centre des Activités Régionales de Santé

Pour explorer le champ  
de la santé en PACA

[www.icarsante-paca.fr](http://www.icarsante-paca.fr)

octobre 2012

**cres**  
Comité régional  
d'éducation pour la santé  
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

**ars**  
Agence Régionale de Santé  
Provence-Alpes  
Côte d'Azur

Le Projet régional de santé (PRS) constitue la feuille de route de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur de 2012 à 2016.

Fruit d'une large concertation et de la consultation de nombreux partenaires, le PRS représentait près de 1 000 pages lors de sa présentation officielle, en janvier 2012.

Pour rendre accessible l'ensemble des informations stratégiques de ce document de référence et mieux les faire connaître, l'ARS a développé le site internet ICARS (Info Centre des Activités Régionales de Santé).

Ce site [www.icarsante-paca.fr](http://www.icarsante-paca.fr) a pour premier objet d'offrir aux professionnels de santé comme aux usagers **une synthèse lisible et pédagogique de la politique régionale de santé de l'ARS PACA.**

Lancé en septembre 2012, il a été réalisé en collaboration avec le Comité régional d'éducation pour la santé de la région (CRES PACA).

ICARS doit également permettre de suivre l'atteinte des objectifs du PRS et l'évolution dans le temps des activités réalisées.

Mais ICARS ne s'arrêtera pas là. Dans le cadre d'un GIP, il va rapidement évoluer vers **l'intégration de l'ensemble des actions et programmes impactant la santé en PACA** réalisés notamment par les autres acteurs que sont les collectivités territoriales, les services de l'Etat, l'Assurance maladie ou encore les Unions de professionnels.



## Le projet régional de santé en bref

Le projet régional de santé PACA 2012-2016, instauré par la loi du 21 juillet 2009 relative à l'hôpital, aux patients, à la santé et aux territoires, a été arrêté le 30 janvier 2012 par Dominique Deroubaix, directeur général de l'ARS PACA.

Il marque le lancement d'une politique de santé régionale nouvelle, qui place l'utilisateur au centre du système de santé, en portant une attention particulière à l'accès aux soins et à la santé des plus précaires.

## ICARS, pour qui ?

Le Projet régional de santé concerne toutes celles et ceux en région PACA qui font la santé : professionnels de santé et de prévention, intervenants en établissements sanitaires et médico-sociaux, services de l'Etat, collectivités, assurance maladie...

ICARS s'adresse tout particulièrement à eux, mais également à la population de la région et aux usagers du système de santé.



## Suivre la réalisation du PRS

ICARS a été conçu pour donner de la visibilité au Projet régional de santé, mais ce n'est pas là son seul objectif. Il doit également permettre de suivre **la réalisation des objectifs** du PRS et **l'évolution de ses activités**.

Par exemple, à propos de l'objectif visant à renforcer l'accès géographique aux soins - l'un des objectifs du SROS sur l'offre de soins ambulatoires - ICARS sera prochainement en mesure de proposer une cartographie des **maisons de santé** ainsi que l'évolution de leurs implantations en région.

Il en sera de même pour la création des maisons pour l'intégration et l'accueil des malades Alzheimer, **les MAIA**, le développement de **l'éducation thérapeutique** (avec les programmes autorisés), **les contrats locaux de santé publique**, le déploiement des **places en établissements médico-sociaux**, le développement des **soins palliatifs**, les actions financées dans le cadre du **PRAPS**...

